

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 1979

DELIBERATION N° 5

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociations amiables, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières, dont la liste suit.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de surface de plus ou moins 10 %.

Le Président du Conseil d'Administration a pouvoir pour approuver les modifications plus importantes.

Les prix sont donnés à titre indicatif et le Directeur est autorisé à signer dans la limite des prix qui seront fixés par le Service des Domaines.

		<u>Surface (ha)</u>	<u>Prix (millions de Frs)</u>
P.de.C	Wimereux, Pointe de la Slack (Deck et Covemaker)	29,2	0,25
Somme	Extension de Quend (St-Léger, Lortihois, Dufour, Catry)	400	4,4
"	Quend - Fort Mahon, parc littoral	80	1,7
Manche	Havre de Lessay : rachat de la concession	-	0,5
"	Havre de Surville	300 X	6
"	Havre de la Vanlée	100 X	2
"	Havre de Règneville :		
	- <u>Pointe d'Agon</u>	450 X	9
	- <u>Marais</u>	170	1,9
Calvados	Gray-sur-Mer	140	3,5
Morbihan	Ile d'Houat (Consorts Soulas)	53	0,9

		<u>Surface (ha)</u>	<u>Prix (millions de Frs)</u>
Loire-Atl.	Piriac-sur-Mer	7	1,9
Vendée	Brétignolles (parcelles enclavées)	2,6	0,1
Gironde	Soulac	32,3	0,6
Landes	Hossegor (les Semis)	35,3	0,4
Aude	Peyriac : "Le Doule"	132,7	4
"	Peyriac : "Ile de La Planasse"	19	0,5
Hérault	Vendres	45	2,5
Hte-Corse	Santo Pietro di Tenda		
	- Curza	192	2,2
	- Loto	83	1
Réunion	Petite Ile "Grande Anse"	35	1
	Saint-Leu "Pointe au Sel"	16	1